



**BOUCHES-DU-  
RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2022-121

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2022

# Sommaire

## **Secrétariat Général Commun 13 /**

13-2022-04-22-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature à Monsieur Etienne GIROU, chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône (2 pages)

Page 3

13-2022-04-22-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature à Monsieur Etienne GIROU, chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône pour l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur (2 pages)

Page 6

## Secrétariat Général Commun 13

13-2022-04-22-00001

Arrêté portant subdélégation de signature à  
Monsieur Etienne GIROU, chef du service de  
l'innovation numérique et des systèmes  
d'information et de communication du  
secrétariat général commun des  
Bouches-du-Rhône

**Service du patrimoine immobilier et de la logistique  
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Mireille JULIEN  
Tél: 04 84 35 48 50  
mireille.julien@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature  
à **Monsieur Etienne GIROU**,  
chef du service de l'innovation numérique  
et des systèmes d'information et de communication  
du secrétariat général commun  
des Bouches-du-Rhône

La directrice du secrétariat général commun  
des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant nomination de Madame **Fabienne TRUET-CHEVILLE** en qualité de Directrice du Secrétariat Général Commun des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2022-03-29-00002 portant délégation de signature à Madame **Fabienne TRUET-CHEVILLE**, Directrice du Secrétariat Général Commun des Bouches-du-Rhône ;

**ARRETE**

## **Article 1**

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Etienne GIROU**, chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône, dans les matières et pour les actes ci-après énumérés :

I) BOP 354, domaines de l'informatique, des télécommunications et de la sécurité des systèmes d'information :

- **A.** Tous documents relatifs à la commission d'ouverture des plis pour les marchés passés en procédure adaptée, hors choix de l'attributaire et acte d'engagement.
- **B.** Expression de besoins dans la limite de 10 000 Euros TTC.

II) Prise en charge de la totalité des factures, quel qu'en soit le montant.

III) Correspondances générales, attestations et récépissés dans le cadre des attributions du service.

IV) Documents relatifs à la sécurité des systèmes d'information.

V) Octroi des congés annuels et RTT du personnel de son service.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Etienne GIROU**, la subdélégation qui lui est consentie sera assurée par Monsieur **Frédéric BERNARD**, adjoint au chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication et, à défaut, par Monsieur **Lionel MOURRE**, chef du bureau du déploiement, administration des infrastructures.

## **Article 3**

L'arrêté numéro 13-2022-01-03-00003 du 03 janvier 2022 est abrogé.

## **Article 4**

La directrice du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône et le chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 22 avril 2022

**Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice  
du secrétariat général commun  
des Bouches-du-Rhône**

**SIGNÉ**

**Fabienne TRUET-CHERVILLE**

## Secrétariat Général Commun 13

13-2022-04-22-00002

Arrêté portant subdélégation de signature à  
Monsieur Etienne GIROU, chef du service de  
l'innovation numérique et des systèmes  
d'information et de communication du  
secrétariat général commun des  
Bouches-du-Rhône pour l'exercice des  
attributions du représentant du pouvoir  
adjudicateur



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général commun**

**Service du patrimoine immobilier et de la logistique  
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Mireille JULIEN  
Tél: 04 84 35 48 50  
[mireille.julien@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:mireille.julien@bouches-du-rhone.gouv.fr)

**RAA n°**

Arrêté portant subdélégation de signature  
à **Monsieur Etienne GIROU**,  
chef du service de l'innovation numérique  
et des systèmes d'information et de communication  
du secrétariat général commun  
des Bouches-du-Rhône  
pour l'exercice des attributions du **représentant du pouvoir adjudicateur**

La directrice du secrétariat général commun  
des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions de la présente ordonnance à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant nomination de Madame Fabienne **TRUET-CHERVILLE** en qualité de Directrice du Secrétariat Général Commun des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-0002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2022-03-29-00003 du 29 mars 2022 portant délégation de signature à Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, Directrice du Secrétariat Général Commun des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

## A R R E T E

### **Article 1**

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Etienne GIROU**, chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication, pour signer en tant que représentant du pouvoir adjudicateur tous les documents nécessaires à la passation et au suivi des marchés publics pour le BOP 354 dans les domaines de l'informatique et des télécommunications, à l'exception des actes d'engagement et des avenants.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Etienne GIROU**, la subdélégation qui lui est consentie sera assurée par Monsieur **Frédéric BERNARD**, adjoint au chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication.

### **Article 3**

L'arrêté numéro 13-2022-01-03-00003 du 03 janvier 2022 est abrogé.

### **Article 4**

La directrice du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône et le chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 22 avril 2022

**Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice  
du secrétariat général commun  
des Bouches-du-Rhône**

***SIGNÉ***

**Fabienne TRUET-CHERVILLE**